

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 Mars 2023 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DUPUY Benoit après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr DE LAPPARENT Marc, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

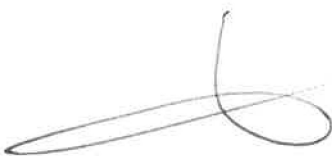
D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit

Le Président,
DE LAPPARENT Marc



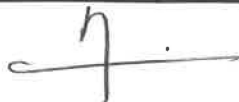



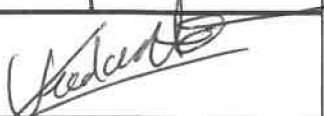
**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 28 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DE LAPPARENT MARC LES VERGERS DES GRANGIERS 24350 MENSIGNAC	Président		
MR DUPUY BENOIT LA FAYE 24110 LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE	Vice Président		
MR MORVAN DIDIER LES CHABANNES 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR ROUZEAU DIDIER LA MASSOULIE 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR VEDOVOTTO DAVID Les Chabannes 24350 MENSIGNAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 Mars 2023 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2022 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	8 634,87 €
* résultat antérieur :	22 372,76 €
* TOTAL A AFFECTER :	31 007,63 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	13 928,64 €
* solde des restes à réaliser :	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
* affectation complémentaire en "réserves" :	0,00 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 :	31 007,63 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit

Le Président,
DE LAPPARENT Marc



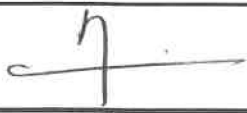




**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 28 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DE LAPPARENT MARC LES VERGERS DES GRANGIERS 24350 MENSIGNAC	Président		
MR DUPUY BENOIT LA FAYE 24110 LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE	Vice Président		
MR MORVAN DIDIER LES CHABANNES 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR ROUZEAU DIDIER LA MASSOULIE 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR VEDOVOTTO DAVID Les Chabannes 24350 MENSIGNAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 Mars 2023 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

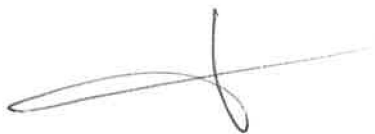
Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2022 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit

Le Président,
DE LAPPARENT Marc







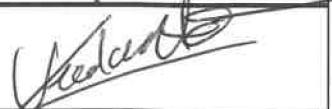
**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Siège Social : Mairie de Massignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 28 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DE LAPPARENT MARC LES VERGERS DES GRANGIERS 24350 MENSIGNAC	Président		
MR DUPUY BENOIT LA FAYE 24110 LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE	Vice Président		
MR MORVAN DIDIER LES CHABANNES 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR ROUZEAU DIDIER LA MASSOULIE 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR VEDOVOTTO DAVID Les Chabannes 24350 MENSIGNAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 Mars 2023 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_4**Objet : Règlement des factures via PAYFIP**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, est informé que depuis le 1^{er} janvier 2022, les ASA sont tenues de proposer à leurs adhérents la possibilité de régler leurs factures en ligne.

Afin de respecter cette obligation l'ADHA 24, en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques, propose la mise en place de la solution de paiement **PAYFIP**.

Cette plateforme de règlement en ligne permet à chaque adhérent (particulier ou professionnel) de régler ses factures soit par carte bancaire soit par prélèvement unique sans se déplacer et sans coût d'affranchissement. Ce service sécurisé et gratuit et disponible 24h/24h.

La procédure de mise en route nécessite :

- La signature d'une convention d'adhésion à ce service.
- Le paramétrage du logiciel de facturation afin que les références, indispensable pour que les usagers puissent effectuer le règlement, figure sur les factures.
- Un test de fonctionnement avec la DGFIP avant activation du compte PayFiP

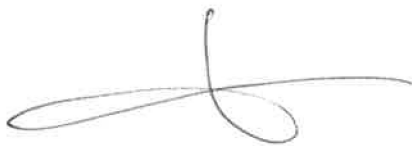
Le Syndicat, après analyse de cette proposition et délibération, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER la mise en place de cette solution de règlement en ligne.

De DONNER pouvoir au Président de signer les conventions d'adhésion à ce service avec la DGFIP

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit



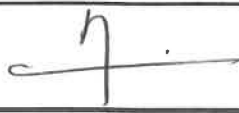



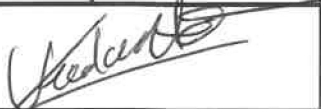
Le Président,
DE LAPPARENT Marc
**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 28 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DE LAPPARENT MARC LES VERGERS DES GRANGIERS 24350 MENSIGNAC	Président		
MR DUPUY BENOIT LA FAYE 24110 LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE	Vice Président		
MR MORVAN DIDIER LES CHABANNES 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR ROUZEAU DIDIER LA MASSOULIE 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR VEDOVOTTO DAVID Les Chabannes 24350 MENSIGNAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 Mars 2023 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_5**Objet : Vote du Budget Primitif 2023**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2023,

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

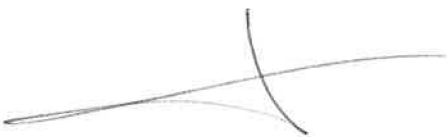
Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2023
- D'AUTORISER le Président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit

Le Président,
DE LAPPARENT Marc



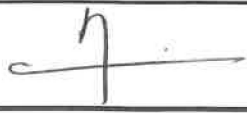
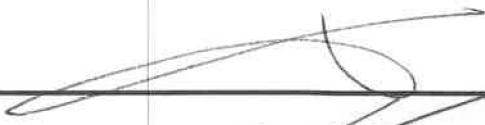



**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 28 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DE LAPPARENT MARC LES VERGERS DES GRANGIERS 24350 MENSIGNAC	Président		
MR DUPUY BENOIT LA FAYE 24110 LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE	Vice Président		
MR MORVAN DIDIER LES CHABANNES 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR ROUZEAU DIDIER LA MASSOULIE 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR VEDOVOTTO DAVID Les Chabannes 24350 MENSIGNAC	Membre		

024-292400496-20230328-2023_S_6-DE
Reçu le 17/04/2023

ASA de L'AUCHE
Mairie
24350 MENSIGNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 Mars 2023 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_6

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2023.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24
- De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit

Le Président,
DE LAPPARENT Marc






**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 28 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DE LAPPARENT MARC LES VERGERS DES GRANGIERS 24350 MENSIGNAC	Président		
MR DUPUY BENOIT LA FAYE 24110 LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE	Vice Président		
MR MORVAN DIDIER LES CHABANNES 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR ROUZEAU DIDIER LA MASSOULIE 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR VEDOVOTTO DAVID Les Chabannes 24350 MENSIGNAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 Mars 2023 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_7**Objet :** Approbation de la tarification 2022

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2022 avec l'analyse des couts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2023 :

- Abonnement « Utilisateurs » : 120 € HT/ Module
 - o Appel de 60 € HT/module au mois de mai
 - o Appel de 60 € HT/module au mois de septembre
- Abonnement « Non-Utilisateur » : 70 € HT/ Module
 - o Appel de 35 € HT/module au mois de mai
 - o Appel de 35 € HT/module au mois de septembre
- Consommation : appel en novembre
 - o Consommation dans la limite de 1400 m³/module : 0,20 € HT / m³
 - o Consommation en dépassement du quota : 0,30 € / m³

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2023
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,






Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit

Le Président,
DE LAPPARENT Marc
d'Irrigation de L'Auche
Siège Social : Mairie de Massignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le [] et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 28 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DE LAPPARENT MARC LES VERGERS DES GRANGIERS 24350 MENSIGNAC	Président		
MR DUPUY BENOIT LA FAYE 24110 LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE	Vice Président		
MR MORVAN DIDIER LES CHABANNES 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR ROUZEAU DIDIER LA MASSOULIE 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR VEDOVOTTO DAVID Les Chabannes 24350 MENSIGNAC	Membre		

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 28 Mars 2023 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	5
Présents	5
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_8

Objet : Approbation des souscriptions des membres

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses 2022 et la liste des souscriptions.

Mr PROULLIAC Matthieu – 153 route saint front de bruc - 24110 GRIGNOLS souhaite souscrire 6 modules pour irriguer des terres qui vient de louer.

Mme MARTRENCHAS Sylvie et la SCEA des Vergers des Grangiers acceptent de réduire leurs souscriptions de 3 modules chacun pour permettre cette nouvelle adhésion.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module Utilisateur	Module Non Utilisateur
BOUYER	MICHAEL ET CATHERINE	BOUYER	MICHAEL ET CATHERINE	5	
EARL	DE LA FAYE	DUPUY	BENOIT	55	
EARL	DE LA FAYE	LARONZE	DANIEL	10	
LAFFOREST	GUY	LAFFOREST	GUY		1
LEYRAT	FANNY	MORVAN	DIDIER	1	
MARTRENCHAS	SYLVIE	MARTRENCHAS	GUY EDMOND	10	
MORVAN	DIDIER	MORVAN	DIDIER	5	
ONESIME	LUCIEN	ONESIME	LUCIEN	10,72	
ROUALEC	SOLENN	ROUALEC	SOLENN	1	
ROUSSELET	PATRICK	CONTE	HENRI	6	
SCEA	LES VERGERS DES GRANGIERS	GFA	DU CHALUP	1	80
SCEA	LA FOND DE L'AUCHE	AUTEXIER	JEAN PAUL	2	
SCEA	LA FOND DE L'AUCHE	VERDIER	ANNIE	2	
SUCOS	GUILLAUME	SUCOS	GUILLAUME	2	
VASSEUR	CHRISTIAN	VASSEUR	CHRISTIAN	3	
VEDOVOTTO	DAVID	VEDOVOTTO	DAVID	7	
PROUILLAC	Matthieu	PROUILLAC	Matthieu	6	

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

DUPUY Benoit



Le Président,

Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche

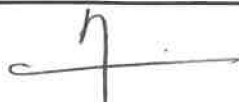
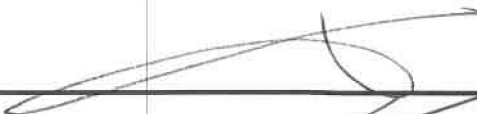


Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance

LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le [] et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 28 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DE LAPPARENT MARC LES VERGERS DES GRANGIERS 24350 MENSIGNAC	Président		
MR DUPUY BENOIT LA FAYE 24110 LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE	Vice Président		
MR MORVAN DIDIER LES CHABANNES 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR ROUZEAU DIDIER LA MASSOULIE 24350 MENSIGNAC	Membre		
MR VEDOVOTTO DAVID Les Chabannes 24350 MENSIGNAC	Membre		